

## **LIGUE DES DROITS DE L'HOMME**

Fonds de dotation

Siège social : 138, rue Marcadet

75018 PARIS



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

**Audit Conseil Expertise, SAS**

Membre de PKF International

101, rue de Miromesnil

75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa

13007 MARSEILLE

**Audit Conseil Expertise, SAS**  
Membre de PKF International  
101, rue de Miromesnil  
75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa  
13007 MARSEILLE

**Ligue des Droits de l'Homme**  
Fonds de dotation  
Siège social : 138, rue Marcadet  
75018 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Au conseil d'administration du fonds de dotation Ligue des Droits de l'Homme,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation Ligue des Droits de l'Homme relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 11 septembre 2020

Le commissaire aux comptes,

**Audit Conseil Expertise, SAS**

Membre de PKF International

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guy Castinel', written over a horizontal line.

**Guy CASTINEL**

## **Annexe au rapport sur les comptes annuels - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FONDS DE DOTATION

BILAN

A C T I F	Exercice N			Exercice N-1
	Montant Brut	Amort. et prov.	Montant Net	Montant Net
<b>Actif Immobilisé</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Autres Immobilisations incorporelles			-	-
Immobilisations Incorporelles en cours			-	-
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains			-	-
Constructions			-	-
Installations techniques, matériel et outillage			-	-
Autres Immobilisations Corporelles			-	-
Immobilisations Corporelles en cours			-	-
<b>Immobilisations Financières</b>				
Participations et créances rattachées à des participations			-	-
Autres titres immobilisés			-	-
Prêts			-	-
Autres Immobilisations financières			-	-
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	-	-	-	-
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et fournitures			-	-
Autres approvisionnements			-	-
En-cours de production (biens et services)			-	-
Produits intermédiaires et finis			-	-
Marchandises			-	-
<b>Créances</b>				
Avances et acomptes versés sur commande			-	-
Créances redevables et comptes rattachés			-	-
Autres créances			-	-
Valeurs mobilières de placement			-	-
Disponibilités	238 588		238 588	88 221
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	238 588	-	238 588	88 221
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance			-	-
Primes de remboursement des obligations			-	-
Ecart de conversion (actif)			-	-
<b>TOTAL COMPTE DE REGULARISATION</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	238 588	-	238 588	88 221
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
<b>LEGS A REALISER</b>			Neant	40855

## FONDS DE DOTATION

### BILAN

<b>P A S S I F</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Réserves pour création de sections		
Report à nouveau	87 187	-1 074
<b>Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)</b>	<b>-22 303</b>	<b>88 261</b>
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>64 884</b>	<b>87 187</b>
<b>Autres fonds propres</b>		0
<b>TOTAL II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>		0
Provisions pour Risques		0
Provisions pour Charges		0
<b>TOTAL III</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Fonds dédiés</b>		0
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
<b>TOTAL IV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	900	768
Dettes sociales et fiscales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	172 804	266
<b>TOTAL V</b>	<b>173 704</b>	<b>1 034</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion (passif)		
<b>TOTAL VI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>238 588</b>	<b>88 221</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
	Néant	Néant

## Résultat Fonds de dotation

Compte de Résultat	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
Ventes de marchandises		
Production vendue, biens et services		
<i>Chiffres d'affaires net (I)</i>	0	0
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation		
Reprises amortiss.et provisions + transferts de charges		
Cotisations		
Legs reçus	44 716	
Autres produits (1)		89 942
<i>Total produits d'exploitation (2) (I)</i>	44 716	89 942
Achats de marchandises		
Variation de stock march.		
Achats de matière première et autres approvisionnements		
Variation de stock mat. prem.		
Autres achats, charges externes (1)	1 286	1 673
Impôts et taxes	5 985	
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Immos : Dot. aux amortissements		
Immos : Dot. aux provisions		
Actif circ. : Dot. Provisions (stocks, créances)		
Risques et charges : Dot. provisions		
Autres charges	209 748	
<i>Total charges d'exploitation. (II)</i>	217 019	1 673
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(172 303)</b>	<b>88 270</b>
Produits financiers de participation		
Prod. autres valeurs mobilières.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions		
Différences positive de change		
Produits cession d'actif (legs)	150 000	
<i>Total Produits financiers. (V)</i>	150 000	0
Dotations financières		
Intérêts & charges assimilés		
Différence négative de change		
Charges nettes / cessions v.m.p.		
<i>Total Charges financières. (VI)</i>	0	0
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>150 000</b>	<b>0</b>
Produits except.: ope. gestion		
Produits except.: ope. Capital (3)		
Reprises sur provisions		
<i>Total produits exceptionnels. (VII)</i>	0	0
Charges except.: sur opération de gestion		8
Charges except. sur opération en Capital (2)		
Dotations exceptionnelles		
<i>Total charges exceptionnelles. (VIII)</i>	0	8
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>0</b>	<b>(8)</b>
+ Report de ressources non utilisées des ex antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>194 716</b>	<b>89 942</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>217 019</b>	<b>1 681</b>
<b>BENEFICE OU (PERTE)</b>	<b>(22 303)</b>	<b>88 261</b>



ANNEXE 2019

FONDS DE DOTATION

Ligue des droits de l'Homme

31/12/2019

## 1 Faits caractéristiques de l'exercice

### 1.1 Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice

Le fonds de dotation a bénéficié au cours de l'exercice 2019 de plusieurs legs pour un montant total de 189K€ nets de charges pouvant grever ces biens.

Le fonds de dotation a par ailleurs accordé à la suite d'une décision du conseil d'administration une subvention à l'Association Ligue des Droits de l'Homme de 210K€ afin de l'accompagner dans ses missions sociales (telles que décrites dans le Compte d'Emploi des Ressources de la Ligue des Droits de l'Homme) et ses frais de recherche de fonds.

### 1.2 Faits significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'a été relevé. L'épidémie du coronavirus n'ayant pas eu d'impact significatif pour notre fonds de dotation.

## 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés selon la réglementation en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), en respectant le règlement n°99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général en tenant compte du règlement n°99-01 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques ainsi que du règlement 2014-03 du 5 juin de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatif au Plan comptable général en tenant comptes de ses règlements modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
  - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
  - Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

3	Notes relatives au bilan
---	--------------------------

### 3.1 Actif

L'actif du Fonds de dotation de la Ligue des droits de l'Homme se compose de disponibilités

#### 3.1.1 Trésorerie disponible :

31/12/2019	
<b>Banque</b>	<b>238 588</b>
<b>Total disponibilités</b>	<b>238 588</b>

#### 3.1.2 Autres créances :

- Néant

### 3.2 Passif

#### 3.2.1 Créiteurs divers

Le passif du Fonds de dotation de la Ligue des droits de l'Homme se compose de comptes créditeurs divers :

- FNP PKF (900 €)
- Association LDH (172 804 €)

4	Compte d'Emploi des Ressources
---	--------------------------------

Tableau de compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois - FONDS DOTATION LDH - 2019

## COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS	Emplois de 2019	Affectation par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2019	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2019	Suivi des ressources collectées et utilisées sur 2019
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice	87 187	87 187
<b>1 - Missions sociales</b>			<b>1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>		
Actions réalisées en France - en direct - AIDE LDH	209 748	209 748	1.1. Dons et legs collectés		
Actions réalisées à l'étranger			Dons manuels non affectés		
<b>2 - Frais de recherche de fonds</b>			Dons manuels affectés		
<b>3 - Frais de fonctionnement</b>	7 271		Legs et autres libéralités non affectées	194 716	194 716
		209 748	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
			<b>2 - AUTRES FONDS PRIVÉS</b>		
			<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		
			<b>4 - AUTRES PRODUITS</b>	0	
			Autres produits		
<b>I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>217 019</b>		<b>I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>194 716</b>	
<b>II - DOTATIONS AUX PROVISIONS / CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0</b>		<b>II - REPRISE DES PROVISIONS</b>		
<b>III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>	<b>0</b>		<b>III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EX. ANTERIEURS</b>	<b>0</b>	
			<b>IV - VARIATIONS DES FONDS DEDIES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>		0
<b>IV - EXCEDENT DES RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>		<b>V - INSUFFISANCE DES RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	<b>22 303</b>	
<b>V - TOTAL GENERAL</b>	<b>217 019</b>		<b>VI - TOTAL GENERAL</b>	<b>217 019</b>	
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		0			
VII - Réalisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compte de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		0			
<b>VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public</b>		<b>217 019</b>	<b>VII - TOTAL DES EMPLOIS FINANCES PAR LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>	<b>217 019</b>	
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC ENON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>64 884</b>